



Différence de salaire

Par **Paquita03**, le **02/09/2022** à **23:17**

Bonjour

Je travaille depuis 2018 dans une structure d'insertion qui relève de la CC des ACI.
J'ai appris que pendant mon arrêt maladie la personne qui me remplaçait avait un salaire supérieur au mien pour exercer les mêmes missions.
Cette personne (un homme) vient d'être embauchée en CDD et son salaire est toujours supérieur au mien, toujours pour les mêmes missions.
Elle a moins d'expérience que moi dans le métier et moins d'ancienneté que moi dans la structure.

Que me conseillez-vous ?

Merci :)

Par **P.M.**, le **03/09/2022** à **09:06**

Bonjour,

Le principe jurisprudentiel d' "à travail égal, salaire égal" peut, lorsqu'il n'est pas appliqué, peut éventuellement être expliqué par l'employeur par des critères objectifs...

Je vous conseillerais de commencer par demander par lettre recommandée avec à AR envoyée à l'employeur de se justifier...